

Champion signe un contrat de plan d'arrangement avec Mamba

TORONTO, ONTARIO-(Marketwired - 8 déc. 2013) - Champion Iron Limited (TSX:CHM) (FRANKFURT:PO2) (« Champion » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que Champion et Mamba Minerals Limited (ASX:MAB) (« Mamba ») ont signé un contrat de plan d'arrangement définitif (le « Contrat ») aux termes duquel Mamba, conjointement avec une filiale canadienne en propriété exclusive de Mamba (« Canco ») fera l'acquisition, grâce à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (le « Plan d'arrangement »), de la totalité des actions ordinaires en circulation de Champion.

Le regroupement d'entreprises, une fois achevé, permettra de créer une nouvelle société d'exploitation de minerai de fer nommée « Champion Iron Limited », avec une importante participation dans l'une des principales régions de minerai de fer du monde et une équipe de direction et des administrateurs réputés pour attirer des investissements stratégiques dans de grands projets de ressources. La société ainsi créée continuera d'être cotée à la Bourse australienne (« ASX ») et une condition pour la clôture du Plan d'arrangement est que les actions de Mamba soient négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») à compter de la date d'effet, lui offrant ainsi un accès aux marchés nord-américain et australien.

POINTS CLÉS DE LA TRANSACTION

- Les actionnaires de Champion recevront 11 actions ordinaires de Mamba (les « Actions Mamba ») en échange de 15 actions ordinaires de Champion (le « Ratio d'échange »)
- Certains actionnaires Champion qui sont résidents canadiens auront également la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de leur compte sous la forme d'actions échangeables (les « Actions échangeables ») de Canco à la place d'actions Mamba, afin de leur permettre de reporter la comptabilisation des gains en capital. Chaque Action échangeable sera échangeable contre une Action Mamba, sans contrepartie supplémentaire
- L'offre valorise Champion à environ 0,39 \$ CA par action, ou 59,8 M\$ CA sur une base entièrement diluée au 5 décembre 2013
- En fonction du cours moyen pondéré en volume (« VWAP ») sur 20 jours pour la période se terminant le 5 décembre 2013 de 0,52 \$ CA pour Mamba et de 0,21 \$ CA pour Champion, l'offre représente une majoration de 72 % pour les actionnaires de Champion
- Après la réalisation du Plan d'arrangement, les actionnaires de Champion détiendront environ 50,5 % du capital social émis pro forma de Mamba sur une base entièrement diluée.
- Mamba entreprendra un financement par capitaux propres d'au moins 10 millions \$ AU, à effectuer immédiatement après la date d'effet du Plan d'arrangement, à un cours qui ne pourra être inférieur à 0,50 \$ AU par action
- La société pro forma disposera d'un solde de trésorerie d'environ 25 M\$ CA
- La clôture de la transaction est soumise aux approbations réglementaires et devrait avoir lieu en avril 2014

FINANCEMENT SIMULTANÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Mamba entreprendra un financement par capitaux propres (« Financement simultané») sur la base des forces combinées de Champion et de Mamba, qui servira à renforcer le bilan de la nouvelle société et fournira une flexibilité financière à ses plans de développement. Une condition du Plan d'arrangement est que les engagements fermes irrévocables acceptables pour les deux parties pour au moins 10 M\$ AU soient garantis par Mamba avant la date d'effet du Plan d'arrangement à un cours minimal de 0,50 \$ AU par action. Le Financement simultané est destiné à être clôturé immédiatement après la date d'effet du Plan d'arrangement.

Capital Investment Partners a été mandatée par Mamba pour recueillir les 10 M\$ AU via un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels stratégiques choisis. Les fonds recueillis aideront la société à réaliser une étude de faisabilité bancaire (« EFB ») sur le projet Consolidated Fire North Lake (CFNL), qui comprendra un forage intercalaire supplémentaire et un fonds de roulement.

AVANTAGES DE LA TRANSACTION POUR LES ACTIONNAIRES DE CHAMPION

- Renforcement du bilan : Le Plan d'arrangement et l'augmentation simultanée de capitaux propres renforceront le bilan de l'entreprise combinée, et fourniront également un financement suffisant pour la réalisation de l'EFB sur le projet Consolidated Fire North Lake
- Majoration immédiate et importante de l'offre : Le Ratio d'échange entraîne une majoration de 72 % pour

- les actionnaires de Champion sur la base du VWAP de Mamba et Champion sur 20 jours
- Ajout d'importants dirigeants et administrateurs de sociétés minières avec une expérience éprouvée : L'arrivée de Michael O'Keefe comme président exécutif améliore de façon significative la capacité de la nouvelle société d'attirer des investisseurs institutionnels et stratégiques, ainsi que le capital nécessaire pour faire avancer le projet Consolidated Fire Lake Nord par la construction et la production commerciale
- Potentiel d'exploration sur le projet Snelgrove Lake : Le projet Snelgrove Lake est un projet de minerai de fer à fort potentiel situé dans la Fosse du Labrador avec un excellent accès aux infrastructures et le potentiel pour un projet d'hématite et de plusieurs milliards de tonnes de magnétite
- Élargissement de la base d'investisseurs : Permet à la nouvelle entreprise de toucher un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels et particuliers en Amérique du Nord, en Australie et en Asie

Commentant le Plan d'arrangement, le président et chef de la direction de Champion, Thomas Larsen, a déclaré : « Cette fusion représente une excellente opportunité pour les actionnaires de Champion de réaliser une valeur immédiate et substantielle par l'échange de leurs actions Champion contre des actions Mamba tout en conservant la possibilité de participer au développement du projet Consolidated Fire Lake North. M. O'Keefe et son équipe de Mamba ont un palmarès exceptionnel dans le développement et le financement de projets d'infrastructures de matières premières en vrac, et je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec M. O'Keefe pour fournir la valeur et le potentiel significatifs que nous avons confirmé sur le projet Consolidated Fire Lake North. »

Le directeur général de Mamba, Michael O'Keefe, a déclaré : « La Fosse du Labrador représente l'une des principales régions de minerai de fer au monde et je suis impatient de consolider le succès de M. Larsen et de son équipe de Champion qui ont réalisé la préfaisabilité du projet Consolidated Fire Lake North. Notre objectif immédiat sera sur la mise à niveau de l'étude de préfaisabilité de 2013 à une étude de faisabilité bancaire, qui devrait être achevée dans un délai de 12 mois. Au même moment, nous positionnerons le groupe fusionné pour être en mesure d'accéder ou de développer l'infrastructure nécessaire pour financer ce projet et le mettre en production, et il y a là une véritable opportunité de rejoindre les rangs des producteurs actuels de minerai de fer du Canada. »

DIRECTION CLÉ

Le président de Mamba, Michael O'Keefe, deviendra président exécutif de la nouvelle société afin d'aider à faire avancer le développement du projet Consolidated Fire Lake North. Thomas Larsen, l'actuel président et chef de la direction de Champion, deviendra chef de la direction de la nouvelle société.

Immédiatement après la réalisation du Plan d'arrangement proposé, le conseil d'administration de l'entité ainsi formée se composera de huit administrateurs, avec cinq d'entre eux provenant de Champion et trois de Mamba. Mamba propose que les membres clés de la direction de Champion désireux de poursuivre leurs activités au sein de la nouvelle société se voient offrir des postes équivalents.

Michael O'Keefe (président exécutif proposé)

- M. O'Keefe est le président de Mamba et possède une vaste expérience dans le développement des sociétés minières
- Président exécutif de Riversdale Mining Limited (« Riversdale ») de 2004 à 2011
- M. O'Keefe a dirigé la croissance de Riversdale d'une société junior avec une capitalisation boursière de 7 M\$ AU jusqu'à son acquisition par Rio Tinto pour 4 G\$ AU
- Au cours de cette période chez Riversdale, M. O'Keefe a recueilli environ 780 M\$ AU pour la société
- Associé directeur de Glencore Australia (Pty) Limited de 1995 à 2004
- Responsable des acquisitions australiennes de Glencore, dont une grande partie a été cédée à Xstrata au moment de l'inscription au LSE
- Il a augmenté la part de marché de Glencore en Australie et en Asie du Sud, faisant croître le chiffre d'affaires de 100 millions à 2,4 milliards US
- Il a occupé un certain nombre de postes opérationnels de haut niveau auprès de Mt Isa Mines de 1975 à 1994, jusqu'à atteindre le niveau de la direction générale pour les activités commerciales

Thomas Larsen (directeur et chef de la direction proposé)

- M. Larsen a été nommé président et chef de la direction de Champion en 2006 et possède une vaste expérience dans le développement de compagnies minières
- Il a créé Champion et a mené son développement d'une société junior d'exploration minière avec une capitalisation boursière d'environ 5 M\$ CA pour construire l'un des plus grands gisements de minerai de fer dans la Fosse du Labrador au Canada
- Il a rassemblé un important financement pour Champion afin de financer efficacement son activité de

- développement
- M. Larsen dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'investissement, étant spécialisé dans le financement et la gestion de petites sociétés minières, et ayant recueilli plus de 150 M\$ CA à ce jour
- Avant de fonder Champion, M. Larsen a occupé des postes de haute direction dans un certain nombre de petites sociétés de ressources, auprès desquelles il a également été impliqué dans des activités de financement et de gestion des entreprises
- M. Larsen siège au conseil d'administration de Bear Lake Gold Ltd et d'Eloro Resources Ltd

RÉSUMÉ ET PROCESSUS DE LA TRANSACTION

En vertu du Plan d'arrangement, Mamba va acquérir 100% des actions ordinaires en circulation de Champion. Les actionnaires de Champion recevront 11 actions ordinaires de Mamba pour chaque bloc de 15 actions ordinaires de Champion qu'ils détiennent. Le Plan d'arrangement prévoit également l'émission par Mamba d'options sur titres de remplacement aux titulaires d'options de Champion en circulation dans des conditions similaires telles que modifiées par le Ratio d'échange.

Sous réserve des approbations requises des actionnaires, Mamba convertira les 32 millions d'actions de performance de Mamba existantes en actions ordinaires à raison de 1 pour 10.

Le Plan d'arrangement sera mis en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), et devra être approuvé par la Haute Cour d'Ontario (rôle commercial) et par un vote positif des actionnaires et titulaires d'options de Champion au cours d'une assemblée extraordinaire convoquée par la Société. Lors de l'assemblée extraordinaire, le Plan d'arrangement devra être approuvé par (a) les actionnaires de Champion détenant au minimum 66 2/3% des actions ordinaires, votant en personne ou par procuration ; (b) les actionnaires et les porteurs d'options Champion détenant au moins 66 2/3 % des actions et des options communes représentées à l'assemblée, votant ensemble en personne ou par procuration ; et (c) une majorité de la minorité, conformément à la Norme canadienne 61-101 : Protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières.

Les administrateurs et hauts dirigeants de Champion, détenant au total environ 7,4% des actions totalement diluées de Champion, ont conclu des conventions de vote avec Mamba, en vertu desquelles ils ont accepté de voter leurs titres (y compris les options) en faveur du Plan d'arrangement.

Le Plan d'arrangement est également assujéti à un récépissé de dépôt au tribunal et à toutes les approbations réglementaires ou boursières nécessaires. Le Plan d'arrangement n'est pas soumis à l'obligation de diligence raisonnable.

L'approbation des actionnaires de Mamba sera également nécessaire à l'égard de divers aspects de la transaction, y compris l'émission de titres Mamba aux termes du Plan d'arrangement et la consolidation 1 pour 10 des actions de performance de Mamba. Les administrateurs Mamba, détenant 7% du capital non dilué de Mamba, ont confirmé leur intention de voter en faveur des résolutions des actionnaires nécessaires pour appuyer l'arrangement.

Le Plan d'arrangement devrait se conclure en avril 2014, peu de temps après la réception de tous les porteurs de titres et des approbations du tribunal. Conformément aux termes du Plan d'arrangement, il est prévu que les actions de Champion soient radiées de la cote de la TSX à la clôture du Plan d'arrangement. Comme indiqué plus haut, l'une des conditions de clôture du Plan d'arrangement est que les actions de Mamba doivent être inscrites à la cote de la TSX à compter de la date d'effet du Plan d'arrangement.

Les actionnaires de Champion et autres parties intéressées sont invités à lire les documents relatifs au Plan d'arrangement proposé, qui seront déposés ou fournis aux autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dès qu'ils seront disponibles, car ces documents contiendront d'importantes informations. Toute personne pourra se procurer gratuitement des copies de ces documents lorsqu'ils seront disponibles, sous le profil de Champion sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com. Ce communiqué est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat, une sollicitation d'offre de vente des actions de Champion ou la sollicitation d'une procuration.

Champion, de même que Mamba, a convenu de dispositions de non-sollicitation, qui prévoient une clause de « retrait fiduciaire », sous réserve d'un droit de correspondance, au cas où Champion ou Mamba recevrait une proposition supérieure. En outre, dans certaines circonstances, si le conseil d'administration de l'une des parties autorise ladite partie à conclure un accord avec un tiers ou à effectuer une transaction avec un tiers dans le cadre d'une proposition supérieure, des frais de résiliation de 1 000 000 \$ CA pourront être payables soit par Champion, ou soit par Mamba selon le cas, conformément aux termes du Contrat.

Un comité spécial du conseil d'administration de Champion, composé de trois administrateurs indépendants de la transaction, a examiné le Plan d'arrangement. Le conseil financier du comité spécial, Corporation Canaccord Genuity, est d'avis que la contrepartie offerte aux termes du Plan d'arrangement est équitable pour les actionnaires de Champion d'un point de vue financier. Suite à la réception de cet avis, le comité spécial a déterminé que le Plan d'arrangement était équitable pour les actionnaires et les porteurs d'options de Champion, et dans le meilleur intérêt de Champion. Le comité spécial a recommandé que le conseil d'administration de Champion approuve le Plan d'arrangement et le conseil d'administration de Champion, après avoir reçu la recommandation du comité spécial et après avoir consulté ses conseillers financiers et juridiques, a déterminé à l'unanimité que (i) le Plan d'arrangement était équitable pour les actionnaires et titulaires d'options de Champion et dans le meilleur intérêt de Champion ; et (ii) que les actionnaires et les porteurs d'options de Champion devraient voter en faveur du Plan d'arrangement lors de l'assemblée extraordinaire qui aura lieu pour approuver le Plan d'arrangement.

En outre, le conseil d'administration de Champion a décidé de reporter la « Date de séparation » (telle que définie dans la convention relative au régime de droits des actionnaires en date du 30 juin 2011 entre Champion et Equity Financial Trust Company (le « Régime de droits des actionnaires »)) jusqu'à la date la plus proche entre (i) la date pouvant être déterminée de bonne foi par le conseil d'administration avant le moment où une personne devient un « acquéreur » dans le cadre du régime de droits des actionnaires, et (ii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle un « acquéreur » devient effectivement acquéreur, sauf décision contraire du conseil d'administration.

APERÇU DU PROJET DE SNELGROVE LAKE

Le projet Snelgrove Lake est une propriété de 106 km² située au Labrador à environ 55 km au sud-est de la petite communauté de Schefferville au Québec et à 200 km au nord de la ville de Labrador City. L'emplacement du projet est présenté ci-dessous.

Pour voir l'emplacement du projet de Snelgrove Lake, cliquez sur ce le lien suivant : <http://media3.marketwire.com/docs/Emplacement-du-projet-de-Snelgrove-Lake.pdf>

Faits marquants du projet de Snelgrove Lake tels que rapportés par Mamba :

- Formation de fer de premier plan avec une longueur exploitable de 33 km et des largeurs allant jusqu'à 170 m, avec un potentiel d'hématite et un gisement de magnétite de plusieurs milliards de tonnes
- Hébergé au sein de la formation Sokoman, qui est le principal horizon porteur de minerai dans le district minier du Labrador ouest, où un certain nombre de compagnies d'extraction de minerai de fer exploitent actuellement
- Les échantillons de la moitié nord du projet de Snelgrove Lake contiennent une minéralisation de style taconite de teneur généralement faible (30% à 35% Fe), tandis que la partie sud comprend des domaines de plus haute teneur en minerai de fer, avec des échantillons prélevés au hasard indiquant plusieurs zones de formation de fer enrichi de l'ordre de 55 à 64% Fe, avec le potentiel d'être une hématite à faible coût similaire au gisement adjacent de Labrador Iron Mines Holdings Limited à Sawyer Lake.
- Excellent accès aux infrastructures
- Situé à 65 km à l'est d'une importante connexion ferroviaire à Schefferville avec la capacité disponible et 565 km de Schefferville au port de Sept-Îles
- Alimentation électrique à faible coût (0,04 CAN/kWh) disponible de la station hydroélectrique Menihék située à 45 km du projet
- De nombreuses mesures magnétiques et gravimétriques aéroportées et au sol ont été utilisées pour définir les anomalies géophysiques coexistantes qui ont ensuite été forées avec succès
- Les trois forages au diamant effectués au cours de l'hiver 2013 par Mamba ont identifié une minéralisation d'hématite dans la région CTC sud des propriétés, à une profondeur verticale d'environ 235 m minimum (Puits MM13-05, 06 et 08) et une largeur réelle de 170 m
- Le forage MM 13-05 a révélé une épaisseur totale de 101 m avec une teneur en fer de 52% et une faible teneur en alumine et en phosphore
- Une campagne de forage de 6 puits à 635 mètres au cours de l'été 2013 a recoupé une minéralisation d'hématite similaire à celle identifiée dans le puits MM 13-05. Des analyses sont en cours.
- La campagne de forage estivale a confirmé une minéralisation d'hématite continue de plus de 4 km de longueur exploitable, à au moins 100 m de profondeur. Une autre longueur exploitable de 1 500 m n'a pas encore été testée.
- Un travail minéralogique sur bloc poli actuellement en cours vise à déterminer l'itinéraire de traitement le plus probable pour mener au marché

Vue d'ensemble de la convention d'option avec Altius

- Mamba, propriétaire à 100% de CIP Magnetite Ltd (« CIP Mag »), détient une option pour acquérir 100% des intérêts d'Altius dans le projet de Snelgrove Lake
- Dans le cadre du Plan d'arrangement, Mamba a négocié avec Altius pour prolonger de deux ans, soit jusqu'en septembre 2017, la période prévue pour acquérir un intérêt de 100% dans le projet de Snelgrove Lake
- L'exercice de l'option d'acquisition d'un intérêt de 100% dans le projet de Snelgrove Lake est subordonné à l'accomplissement de ce qui suit :
 - 6,5 M\$ CA en frais d'exploration pour le projet de Snelgrove Lake d'ici septembre 2017
 - 6,1 M\$ CA de frais d'exploration ont été engagés au 31 octobre 2013
 - Une option de paiement de 5,75 M\$ AU à Altius à payer trois mois après l'exercice de l'option d'acquisition du projet de Snelgrove Lake
 - Octroi à Altius de redevances s'élevant à 3% des revenus bruts provenant du projet de Snelgrove Lake

Les détails techniques concernant le projet de Snelgrove Lake contenus dans le présent communiqué de presse ont été revus et approuvés par M. Bruce Mitton, P.Geo., vice-président de l'exploration pour Champion Iron Limited, qui est une personne qualifiée selon les normes NI 43-101.

CONSEILLERS FINANCIERS ET JURIDIQUES

Le conseiller financier de Champion est Ocean Equities Limited et son cabinet de conseillers juridiques est Norton Rose Fulbright Canada LLP au Canada et en Australie. Canaccord Genuity Corp. est le conseiller financier indépendant du comité spécial indépendant de Champion.

Le conseiller financier de Mamba est Capital Investment Partners Pty Ltd et son cabinet de conseillers juridiques est Stikeman Elliott LLP au Canada et Ashurst Australia en Australie.

DÉTAILS DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Champion et Mamba tiendront une conférence téléphonique conjointe le lundi 9 décembre à 16h00 HNE pour les membres de la communauté financière afin de discuter du regroupement des entreprises.

Les détails pour se joindre à la conférence sont les suivants :

Local/International : 416-507-9740

Appel sans frais depuis l'Amérique du Nord : 1-866-512-0904

Appel sans frais depuis l'Australie : 1-800-056435

Appel sans frais depuis le Royaume-Uni : 08-082343489

Appel sans frais depuis la Suisse : 800345604

Appel sans frais depuis l'Allemagne : 0800-589-4596

VEUILLEZ NOTER que vous devrez entrer le CODE DU PARTICIPANT suivant : 7025535#.

Une présentation mise à jour sera mise en ligne sur le site Web de Champion www.championiron.com immédiatement avant la conférence téléphonique.

À PROPOS DE CHAMPION IRON LIMITED

Champion est une société d'exploration et d'exploitation du minerai de fer ayant des bureaux à Montréal et à Toronto, et se concentre sur le développement de ses importantes ressources en fer dans la Fosse du Labrador, dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Champion détient un intérêt de 100% dans le portefeuille Fermont Iron Holdings situé au Québec.

Le portefeuille Fermont Iron Holdings de Champion, dont son projet phare de Consolidated Fire Lake North, est situé dans la principale région de production de minerai du Canada, à proximité de cinq mines de fer en exploitation et des infrastructures de transport et d'électricité existantes. Consolidated Fire Lake North est situé immédiatement au nord de la mine de Fire Lake d'Arcelor Mittal en exploitation et à 60 km au sud de la mine de Bloom Lake de Cliffs Natural Resources Inc. dans le nord du Québec. La direction et le conseil consultatif de Champion comprend des professionnels des mines et de l'exploration, ayant l'expérience nécessaire du développement et de l'exploitation minières pour construire, mettre en service et exploiter la future mine de

À PROPOS DE MAMBA MINERALS LIMITED

Mamba est une société cotée à l'ASX qui a récemment obtenu une option d'acquérir 100% du projet de Snelgrove Lake, un projet de minerai de fer à fort potentiel situé dans la Fosse du Labrador à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le projet de Snelgrove Lake dispose d'un excellent accès aux infrastructures et le potentiel pour un projet d'hématite et de plusieurs milliards de tonnes de magnétite. Les résultats des forages initiaux rapportés par Mamba ont identifié une minéralisation d'hématite sur une longueur exploitable continue de 4 km et d'une largeur allant jusqu'à 170 m, à une profondeur verticale de 235 m, dont environ 100 m ayant une teneur moyenne en fer de 52% et des teneurs en fer allant jusqu'à 65%.

Mamba dispose d'une équipe de direction chevronnée dirigée par Michael O'Keefe avec une expérience et une expertise considérables dans des projets de matières premières en vrac et comprenant d'anciens cadres de Riversdale Mining Limited et de Fortescue Metals Group.

Pour de plus amples informations sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web : www.championiron.com.

Ce communiqué de presse comprend certaines informations qui peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations concernant les activités planifiées sur des projets de la Société, y compris ses projets de coentreprise. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur l'existence de certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables, sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par de tels énoncés prospectifs, y compris les risques identifiés dans les notices annuelles d'information de Champion, la discussion et l'analyse de la direction et d'autres dépôts réglementaires par Champion sur SEDAR (y compris sous la rubrique « Facteurs de risque » qui s'y trouve) et le risque que le Plan d'arrangement ne puisse pas être mené à bien ou, si le Plan d'arrangement est réalisé, les incertitudes relatives à la fusion de Champion et Mamba et la capacité de réaliser des opportunités de croissance. Rien ne garantit que ces informations s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs de Champion inclus dans le présent communiqué de presse sont donnés à la date des présentes et basés sur les opinions et les estimations de la direction de Champion et sur les informations dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit suite à de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf tel que requis par la loi.

Ce communiqué de presse a été préparé par Champion Iron Limited et aucune autorité de réglementation n'a approuvé ou désapprouvé les informations contenues dans le présent document.

RENSEIGNEMENTS

Champion Iron Limited
Thomas G. Larsen
Président et chef de la direction
(416) 866-2200

Champion Iron Limited
Jorge Estepa
Vice-président
(416) 866-2200
www.championiron.com